

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 34 (1949)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50
Abonnements facultatifs en sus Fr. 2.—, Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall
Tél. (071) 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2 83 90

Extrait des délibérations

des séances des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union
des 24 et 25 janvier 1949

1. Le président Eugster fait l'éloge funèbre de Alfred Rubattel, membre du Conseil d'administration décédé depuis la dernière séance ; le défunt a rendu d'éminents services à notre association et a bien mérité de la cause Raiffeisen.
2. Le président fait rapport sur l'activité déployée et les objets liquidés par la Commission de direction du Conseil d'administration au cours du 4e trimestre de 1948.
3. Les conditions d'admission étant toutes dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises dans l'Union :
Oberbalm (Berne)
Ried-Brig (Valais)
Prada (Poschiavo-Grisons).
L'Union compte ainsi maintenant 881 Caisses Raiffeisen affiliées.
4. Après étude des motifs à l'appui, le Conseil d'administration donne son approbation aux *crédits à des Caisses affiliées* qui entrent dans sa compétence, soit 13 en nombre portant sur un montant global de Fr. 945,000.
5. La Direction de la Caisse centrale soumet les *comptes annuels* et le *bilan de 1948* et présente un rapport de gestion circonstancié. L'évolution économique actuelle donnant aux Caisses affiliées de plus larges possibilités de mettre en valeur dans leur circonscription les importantes réserves de disponibilités accumulées à la Caisse centrale durant les années de guerre, le *bilan* a rétrogradé de 13,7 millions, se fixant ainsi à 185,4 millions de fr. Les dépôts de la clientèle privée ont en revanche augmenté de 1,4 million. *L'excédent*

de l'exercice est de Fr. 608,344.68 (Fr. 543,749.91 l'année précédente). Il sera proposé à l'assemblée des délégués d'utiliser ce bénéfice de la façon suivante: Fr. 284,000.— pour le paiement de l'intérêt habituel de 4 % aux parts sociales et Fr. 300,000.— (1947 : 250,000.—) comme apport au fonds de réserve qui atteindra ainsi Fr. 3,2 millions. Le chiffre d'affaire a été de 1 milliard 42 millions de francs (1947: 1,019 millions. La liquidité satisfait aux exigences légales. Malgré le resserrement des capitaux qui a caractérisé l'année 1948 la Caisse centrale a fait constamment face à ses prestations sans avoir recours d'aucune façon au crédit étranger.

- Les Conseils prennent acte avec satisfaction du résultat favorable de l'exercice ainsi que de la situation saine et robuste de l'Union.
6. Le président du Conseil de surveillance fait un exposé circonstancié sur les revisions intermédiaires que cet organe de contrôle a opérées en 1948 à la Caisse centrale. Les investigations effectuées, en partie à l'improviste, ont toutes donné un résultat favorable.
 7. Les Conseils étudient également le *rapport de la Société fiduciaire Revisa* sur les revisions partielles qu'elle a effectuées en cours d'année et qui ont porté principalement sur le dossier des créances hypothécaires et le portefeuille des fonds publics et titres.
Ce rapport met spécialement en relief la saine et prudente politique de placement pratiquée ainsi que le

bon service de paiement des intérêts.

8. La Direction de l'Office fiduciaire et de revision présente un substantiel rapport sur l'activité déployée durant l'année par cet important département de l'Union (service de revision, secrétariat et autres sections annexes) ainsi que sur la *situation des Caisses affiliées au 31 décembre 1948*. A la suite des 25 nouvelles fondations, l'effectif des Caisses affiliées a passé à 880. Les comptes annuels qui sont déjà parvenus à l'Union permettent de présumer une nouvelle augmentation de 30 à 35 millions (4 %) des bilans qui atteindront ainsi certainement une somme globale de 875 millions de fr. Toutes les Caisses affiliées ont subi la revision professionnelle de l'Union conformément à la loi sur les banques ; le résultat en a été très satisfaisant auprès de la plupart d'entre elles. L'adoption d'enthousiasme des nouveaux statuts par l'assemblée générale de chaque Caisse a manifestement affermi la structure du mouvement tout entier.

9. Le *congrès annuel de l'Union* (assemblée générale des délégués) aura lieu les 15 et 16 mai prochain à Interlaken. Le programme en est provisoirement arrêté.

La participation à cette manifestation du raiffeisenisme suisse prenant toujours plus d'ampleur et dépassant aujourd'hui déjà la possibilité de réception de la plupart des villes, une réduction du droit de délégation des Caisses devient inévitable ; une revision dans ce sens des statuts de l'Union est d'ores et déjà envisagée.

10. Les Conseils ratifient les *comptes de la Caisse de retraite*. Cette institution de l'Union compte actuellement 66 sociétaires (augmentation 4)

avec une fortune de Fr. 1,363,101.13, en augmentation de Fr. 135,139 sur l'année précédente.

11. La conjoncture financière générale fait l'objet d'une étude et d'une discussion.

La liquidité du marché de l'argent s'étant quelque peu élargie et n'étant plus limitée à quelques centres ou établissements financiers, un certain flottement existe actuellement dans les taux d'intérêts hypothécaires. Les conditions en usage dans les établissements officiels des cantons respectifs (banques cantonales ou crédits fonciers) restent déterminantes.

12. La Caisse de compensation pour perte de salaire de l'Union a fait l'objet l'an dernier d'une revision fiduciaire. Le rapport est mis en discussion ; il ne donne pas lieu à des remarques.

13. Le président fait une revue rétrospective de l'activité déployée par les organes de l'Union durant l'année écoulée. Le Conseil d'administration a tenu 4 séances plénières et la Commission de direction s'est réunie 8 fois pour liquider les objets qui lui sont délégués. De son côté le Conseil de surveillance s'est réuni 2 fois indépendamment des contrôles individuels effectués. Enfin les deux Conseils ont tenu 3 séances en commun. Tous les membres ont pris part aux délibérations avec un louable empressement.

Encourageons l'épargne

par M. le doyen Henri Monnard, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg-romand

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui d'une question qui me paraît d'une importance capitale : l'épargne. La mentalité actuelle et certaines circonstances m'y invitent. L'esprit d'épargne, pourtant profondément enraciné dans notre peuple, est en passe de diminuer sinon de disparaître sous les coups répétés qui lui sont assésés de toutes parts. Épargner suppose du caractère, de la force de volonté. Il faut en effet s'imposer des sacrifices pour ne pas dépenser plus que le nécessaire. Or, il faut reconnaître que l'énergie et la force de volonté ne sont pas en progrès chez nous, ni non plus ailleurs. D'autre part, les occasions de dépenser sont plus nombreuses que jamais. Il ne saurait être question de se priver de tous les avantages que présentent les inventions modernes ; mais combien, par snobisme, par désir de paraître, dépensent au-delà de leurs

moyens. Vous avez peut-être lu, il y a quelque temps, dans les journaux, l'article intitulé « Pas de lit... mais une superbe radio ». C'est le cas type, poussé jusqu'à l'extrême, de la mentalité de beaucoup. Que de luxe, par exemple, dans le mobilier moderne de jeunes ménages, mobilier acheté très souvent à crédit. Que de dépenses chez les jeunes en soirées, en bals, en sorties à toutes les fêtes des environs et parfois même de très loin. La plupart des jeunes, surtout dans le monde ouvrier, gagnent largement, mais dépensent tout et arrivent à peine à payer à la maison une modeste pension. En face d'une telle invitation à la dépense, les dénigreur d'épargne trouvent facilement une oreille favorable. A quoi bon épargner, pour ce que ça rapporte actuellement ? A quoi bon épargner, pour tout donner à l'impôt ? A quoi bon épargner, nous aurons l'assurance vieillesse ? A quoi bon épargner, si une nouvelle guerre éclate tout sera perdu ?

Il y a dans ces différents arguments une parcelle de vérité. Je dis bien, une parcelle seulement, parcelle qui n'arrivera pas à détruire une grande vérité : que celui-là seul qui sait se créer une indépendance financière est vraiment libre et maître de lui-même. Le paysan écrasé de dettes, l'ouvrier et l'employé qui n'ont aucune économie ne pourront jamais mener l'existence d'un homme libre.

L'épargne ne doit évidemment pas se faire aux dépens des nécessités de la famille. L'épargne ne consiste pas seulement en versements sur carnets de dépôts. Celui qui verserait de l'argent en banque et laisserait sa maison tomber en ruines agirait à rebours du bon sens. Le père de famille qui assure à ses enfants une bonne éducation et une bonne formation professionnelle fait un excellent placement. La véritable richesse consistera toujours en ce que l'on est plus qu'en ce que l'on a et c'est pourquoi le souci de l'éducation devra primer sur le souci de la richesse. Mais n'est-il pas vrai que chez des gens normaux ces deux soucis vont de pair, ceux qui n'ont aucun souci d'épargne n'ont généralement pas grand souci d'éducation.

Qu'en est-il des objections que l'on fait à l'épargne ?

Peu d'intérêt, beaucoup d'impôts, c'est vrai. Mais ce qui est important, ce n'est pas tant l'intérêt à percevoir que le capital à constituer, capital qui sera nécessaire. Combien de jeunes se mettent en ménage sans un sou et qui auraient très bien pu épargner ce qu'il faut pour s'établir. Combien, ces années-

ci, ont voulu se construire leur maison et qui n'avaient même pas l'argent nécessaire à acheter un terrain. Et alors, ou bien ils ont dû renoncer à leur projet, ou bien ils ont trouvé un établissement financier complaisant qui leur a avancé le 100 % du coût de la construction, quitte à ce que dans peu de temps ils se trouvent dans une situation financière inextricable et entraînent dans les mêmes difficultés ceux qui les ont cautionnés. Ceux qui ont su mettre de côté quelques économies ont pu se créer leur chez soi sans avoir trop de soucis pour l'avenir.

La question du taux, pour importante qu'elle soit, n'est cependant que secondaire. Il n'est d'ailleurs pas en notre pouvoir de la solutionner et nous pouvons dire que nos Caisses font tout leur possible pour donner un taux avantageux.

Quant au fisc, il est bien évident qu'il a les doigts longs et qu'il ne fait rien pour encourager l'épargne. Il est à remarquer cependant que l'impôt fédéral anticipé peut être entièrement récupéré. Cela exige évidemment quelques formalités, mais nos caissiers donnent volontiers aide et conseil. Il n'en reste pas moins qu'il est de notre devoir de ne rien négliger pour une protection efficace de l'épargne. Une initiative intéressante à signaler est celle de la « Ligue du Gotthard ». Cette ligue propose que chaque citoyen ait le droit de constituer un « Fonds de prévoyance individuelle » jouissant de privilèges fiscaux, fonds dont le montant serait limité mais qui permettrait à chacun de se constituer un capital à l'abri du fisc, pouvant être utilisé dans les vieux jours. Ce n'est là qu'un projet, mais il est intéressant de constater que des citoyens soucieux du bien général se préoccupent de la question. Il faut espérer d'autre part que les pouvoirs législatifs, fédéral et cantonal, tiendront mieux compte de l'encouragement à l'épargne dans les dispositions fiscales qu'ils prendront à l'avenir. Ce sera une tâche utile et intéressante pour nos députés.

Qu'en est-il de l'assurance-vieillesse et de l'épargne ? Vous avez pu lire il y a quelque temps dans le « Messager Raiffeisen » un très intéressant article sur ce sujet, je n'y insisterai donc pas. Nous avons tous entendu la réflexion : une fois l'AVS établie inutile d'épargner. Il faut dire que le régime transitoire a eu de ce point de vue une influence néfaste. Le fait que les personnes possédant un certain capital n'avaient pas droit aux allocations a créé la mentalité qu'il était plus avantageux de ne rien

posséder. Nous avons même vu des personnes s'empresse de dilapider leurs économies pour pouvoir toucher l'AVS le moment voulu. Fort heureusement, le régime définitif ne comporte plus cette lacune. On ne tient pas compte en effet de l'avoir des ayants-droit mais uniquement des cotisations payées pour fixer le montant de la rente. Par conséquent l'AVS viendra s'ajouter aux moyens personnels des vieillards et survivants. D'autre part les rentes versées sont nettement insuffisantes pour assurer l'entretien des bénéficiaires. Si vous prenez le cas d'un homme ayant un gain annuel de Fr. 5000.— payant ses cotisations pendant 20 ans, ayant par conséquent la rente complète, il touchera, à 65 ans, Fr. 1300.— s'il est seul et Fr. 2080.— pour lui et son épouse. Comment vivre avec cela s'il n'a pas pu ou pas su se constituer un petit capital? Il importe donc de corriger et très vivement l'erreur populaire selon laquelle l'AVS remplace et rend inutile l'épargne. Vous tous, chers amis, devez réagir et éclairer vos concitoyens en disant nettement qu'un capital épargné ne diminuera en rien le droit aux rentes mais qu'il est au contraire absolument nécessaire pour assurer une vieillesse tranquille.

Quant à l'objection selon laquelle le danger d'une nouvelle guerre rend l'épargne inutile, je n'insiste pas. Nous ne savons pas ce que sera l'avenir, le monde a déjà vu des périodes troublées et c'est un fait d'expérience que même et surtout dans les moments difficiles il est utile de pouvoir disposer de certaines réserves. Combien ont crû durant la dernière guerre que tout était perdu, leurs calculs ont été grandement déjoués. Dieu nous demande de travailler et d'agir en homme intelligent, il ne nous demande pas de scruter avec inquiétude l'avenir, faisons notre devoir et pour le reste confions-nous en sa Providence.

La forme traditionnelle de l'épargne subit actuellement un autre assaut, la concurrence de nouvelles formes d'épargne : épargne-trousseaux, épargne-bons d'achat, assurance-vie sous toutes sortes de formes. Si nous y regardons de près, nous voyons qu'il s'agit souvent de l'exploitation, parfois honnête, parfois malhonnête, du souci de l'épargne ou à notre peuple. C'est en même temps un aveu de la faiblesse des épargnants. A l'épargne libre on substitue l'épargne forcée. On ne sait pas se décider à faire des économies, on consent à s'obliger à verser des primes. N'est-ce pas un aveu de faiblesse? Certes, mon intention n'est pas de critiquer les formes honnêtes de

cette épargne, spécialement pour l'assurance-vie, mais il est à remarquer que cette forme est beaucoup plus coûteuse que le simple carnet d'épargne. Prenons un exemple : Un homme de 25 ans conclut une police d'assurance-vie de Fr. 10.000.— qu'il touchera à 50 ans. S'il avait versé chaque année en carnet d'épargne le montant de ses primes il toucherait au même moment avec les intérêts capitalisés plus de Fr. 12.000.—. Evidemment que la couverture du risque de décès est un gros avantage dont il faut tenir compte. Pour celui qui prend une police d'assurance-vie il vaut mieux mourir tôt que d'attendre 25 ans l'échéance de sa police.

La concurrence de l'assurance est évidemment très grande, elle jouit de moyens de propagande et d'agents très actifs que n'ont pas les instituts financiers, mais cette organisation est coûteuse et c'est évidemment les assurés qui la paient.

Il est une autre concurrence : le trousseau-épargne, dont vous a parlé le « Messager Raiffeisen ». Cette épargne, telle que nous l'avons vue jusqu'ici n'est pas honnête. Les contrats contiennent des clauses inadmissibles liant l'épargnant et l'exposant à de grosses pertes. Si des agents se présentent, donnez-vous la peine d'examiner soigneusement les contrats et vous vous convaincrez par vous-même des risques à courir.

Il est encore un nouveau système qui vient d'être introduit à Fribourg et qui me paraît honnête. L'épargnant s'oblige à des versements mensuels, on les récolte même à domicile. Il touche ensuite intérêt et capital sous forme de bons d'achat dans les magasins associés à cette Société. La société ne poursuit aucun but financier elle s'est fondée pour réagir contre la vente à tempérament. Au lieu d'acheter à crédit et de payer par mensualités, ce qui est plus onéreux, on épargne en vue de l'achat ce qui est évidemment plus logique. Ce système a l'avantage qu'on s'oblige à des versements fixes, mais il n'est pas la véritable épargne réalisant un capital utilisable à loisir.

Après ce petit tour d'horizon sur la question de l'épargne, je crois qu'une conclusion s'impose : c'est notre devoir de lutter contre les détracteurs de l'épargne, c'est notre devoir de développer, de favoriser le plus possible l'épargne, pour le bien des personnes, des familles et du pays tout entier. C'est notre devoir aussi de l'encourager dans sa forme traditionnelle qui est la plus humaine et la plus économique. La plus humaine parce qu'elle oblige à un effort personnel et à

une prise de conscience de ses responsabilités. La plus économique parce que la plus fructueuse, malgré tout, en intérêts, la plus utilisable au gré des besoins, la plus facilement transformable en d'autres valeurs en cas de dangers.

Comment travailler à ce développement de l'épargne? Tout d'abord en donnant à la jeunesse et surtout à l'enfance le goût de l'épargne. Pourquoi les Caisses ne prendraient-elles pas contact avec les instituteurs, mettant à leur disposition carnet et tirelire pour une leçon de chose. Les maîtres peuvent faire avec leurs élèves d'intéressants calculs sur le résultat d'une épargne régulièrement faite. L'Union suisse a même un système de timbres d'épargne que les maîtres peuvent vendre en classe. Ce système est certainement intéressant mais nos maîtres ont déjà tant à faire qu'il leur est peut-être difficile de s'occuper eux-mêmes de la question. Il leur est certainement plus facile de parler d'épargne et de l'encourager sous sa forme ordinaire.

Un autre moyen, c'est de donner un carnet et une tirelire aux nouveaux-nés des membres et même de tous les clients. Expérience faite, je puis certifier que c'est un des meilleurs moyens de promouvoir l'épargne chez les enfants. Presque toujours ces enfants prennent l'habitude tout petit déjà de mettre tous leurs sous dans la tirelire. Arrivés au moment de commencer l'école, ils possèdent souvent plusieurs centaines de francs. Quand ils sont à l'âge de comprendre, ils sont encouragés par ce premier capital et gardent généralement la bonne habitude d'épargner. L'Union a édité deux feuilles à joindre à ce carnet, feuilles très bien faites et qui sont en même temps une excellente propagande pour nos Caisses.

Auprès de la jeunesse, l'action est déjà plus difficile, c'est avant tout une question de contact personnel du caissier ou des membres dirigeants ; mais il est certain qu'avec de la bonne volonté et de la persévérance un résultat intéressant est obtenu.

Je m'excuse d'avoir été un peu long sur cette question de l'épargne, mais je crois réellement qu'il est de notre devoir d'y penser et de travailler à maintenir et à développer cet esprit d'économie qui sera dans l'avenir comme il a été dans le passé un des points d'appui de notre vie sociale et économique.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de
l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Les capitaux considérables nécessaires à l'économie pour agrandir et moderniser les installations, constituer des stocks, payer des salaires et des impôts plus élevés avaient, en 1947 et au début de 1948, réduit les ressources abondantes dont le marché disposait pendant la guerre. De nombreuses banques se virent contraintes, pour faire face à leurs prestations courantes, à vendre des titres, à recourir dans une mesure plus ou moins forte au crédit de la banque d'émission.

Depuis l'été de 1948 le marché de l'argent est devenu de nouveau sensiblement plus liquide par suite de la reprise d'or et de dollars par la Banque nationale, de remboursement d'emprunts, du déblocage de produits d'exportation et de l'afflux de capitaux étrangers.

Au 31 décembre 1948 les avoirs à vue à la Banque nationale atteignaient 1242 millions, chiffre plus ou moins identique à celui enregistré à la même date de l'année précédente, mais l'économie du pays a été en mesure de réduire dans de fortes proportions ses engagements envers la banque d'émission. D'autre part les réserves d'or de la banque se sont accrues durant l'année de 700 millions pour s'élever au total à 6 milliards de francs en chiffre rond, ce qui est d'autant plus digne d'attention que notre balance commerciale présente pour 1948 un déficit record. La circulation monétaire s'est aussi enflée de 200 millions et a passé ainsi à 4594 millions.

L'évolution du marché de l'argent a influencé également ces derniers temps le marché des capitaux. Le rendement des principaux titres d'emprunts de la Confédération a fléchi encore dernièrement de 3,4 à 3,3 % et même au dessous. Le taux moyen bonifié aux obligations de caisse est actuellement de 3,12 % chez les grandes banques et de 3,14 % chez les banques cantonales. Digne de remarque est le fait que les grandes banques ont cessé d'émettre des obligations à 3 ½ %. Le taux d'épargne moyen servi par les Caisses d'épargne officielles prépondérantes est de 2,33 % et le taux moyen hypothécaire de 3,68 %. Aux 10 banques cantonales qui ont repris déjà le taux de 3 ½ % pour toutes les hypothèques de premier rang sont venues s'ajouter encore depuis le début de l'année celles de Schaffhouse, de Nidwald et d'Obwald. Cette stabilisation leur a permis d'améliorer quelque peu le taux servi aux déposants d'épargne, ce qui

doit être considéré comme absolument équitable.

Mais toutes les banques officielles n'ont pas encore emboîté le pas, cela vu la légère détente qui est intervenue sur le marché de l'argent et ensuite de certaines pressions politiques. Il règne ainsi actuellement sur le marché un certain flottement, les cantons appliquant des taux d'épargne et de prêts hypothécaires différents les uns des autres. Nombre de banques connaissent également encore des taux différents pour les anciennes et les nouvelles affaires. Cette situation intenable ne saurait se prolonger.

* * *

Cette évolution rend parfois délicate la tâche des comités des Caisses Raiffeisen appelés à fixer les taux pour la nouvelle année. Ils devront faire preuve de bon sens, observer à cette occasion une politique réaliste et conséquente. En ce qui concerne les *taux créanciers*, ils pourront se baser, dans les grandes lignes, sur l'échelle officielle suivante :
Obligations : 3 ¼ % à 3—5 ans de terme
Caisse d'épargne : 2 ½ %
Compte courant : 1 ½ %.

Quant aux *taux débiteurs*, ils seront fixés sur la base d'un budget soigneusement établi et étudié. Normalement le taux de 3 ¼ % déjà introduit en cours d'année pour les nouvelles affaires sera généralisé en 1949 et appliqué à tous les prêts hypothécaires de premier rang. On devra cependant, dans un canton ou dans l'autre, tenir parfois compte des normes encore en vigueur dans les établissements officiels. 4 à 4 ¼ % entreront en ligne de compte normalement pour les prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et avances sur nantissement de titres, et 4 ¼ à 4 ½ % pour les prêts sur cautions et engagement de bétail.

En tout état de cause on tablera toujours sur les possibilités effectives du bilan en prévoyant une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux et garantir un bénéfice minimum de 1/3 à ½ % de la somme du bilan, en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences de la loi sur les banques. Dans cet ordre d'idées, il convient d'admettre comme principe que toute hausse des taux créanciers implique nécessairement une majoration équivalente des taux débiteurs.

Sur la base des comptes annuels des Caisses affiliées qui sont déjà parvenus à l'Union, on constate que l'afflux des nouveaux dépôts s'est sensiblement ralenti l'an dernier. La question de la li-

quidité fera donc à l'avenir encore l'objet de la préoccupation particulière des dirigeants. L'évolution économique et financière redonne une importance spéciale aux institutions locales d'épargne et de crédit. Les Caisses Raiffeisen resteront bien conscientes de leur véritable mission. Elles encourageront la prévoyance en fournissant au public l'occasion de placer en toute sécurité et à des taux intéressants l'épargne du village. Instituts complémentaires, elles ne pourront naturellement jamais prétendre traiter toutes les opérations de prêts et de crédit de leur circonscription ; elles éviteront les grosses immobilisations hypothécaires et réserveront avant tout leurs moyens pour satisfaire les besoins de leurs fidèles sociétaires en crédits courants d'exploitation.

Choses et autres

Notre revenu national. — Le Bureau fédéral de statistique s'est livré à de nouveaux calculs pour établir le revenu national. Les résultats viennent d'être publiés dans l'annuaire statistique de l'année 1947. Il en ressort que le revenu national net s'élevait en 1947 à 16,6 milliards de francs, contre 8,7 milliards en 1938. De ces 16,6 milliards de francs, 9,6 milliards provenaient du revenu du travail, 3,7 milliards du revenu du capital. Fait remarquable: plus que tous les autres revenus, celui du travail a augmenté dans une forte proportion, puisqu'il est de 130 % plus élevé qu'en 1938. Le revenu net du capital, en revanche, n'a augmenté que de 25 %. La part du revenu du travail au revenu national a passé de 48 % à 58 %, alors que celle du revenu d'exploitation est restée pratiquement la même et que celle du revenu net du capital est tombée de 30 à un peu moins de 20 %.

Le revenu du travail est constitué par les salaires et traitements des personnes de profession dépendante et par les contributions sociales des employeurs. Ces dernières ont pris une ampleur extraordinaire. Depuis 1946, elles dépassent le demi-milliard et ont progressé proportionnellement à l'augmentation des salaires.

Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel

Si les assises annuelles de 1948 des Caisses Raiffeisen genevoises n'eurent lieu que le samedi 15 janvier 1949 à Genève — le retard était dû à des circonstances spéciales — elles n'en obtinrent pas moins un franc succès. 70 délégués y portaient présence.

M. le député *Jean Dusseiller*, président, dirigea excellemment les délibérations, assurant d'emblée une ambiance de travail et de collaboration. Dans son rapport, il se plut à relever les succès réalisés. Les progrès matériels sont illustrés par les chiffres qui font ressortir une avance considérable sur toute la

ligne. Les 36 Caisses affiliées groupent 1684 membres et comptent 3934 épargnants. Avec les nouveaux dépôts de 2,3 millions, les chiffres des bilans atteignent un total de 13,2 millions de francs. Le roulement annuel d'affaires pour l'ensemble des Caisses dépasse la somme imposante de 33,3 millions. Renforcés par les bénéfices de Fr. 66,741.—, les fonds propres ascendent à Fr. 533,000.—. Ces chiffres, cependant, ne reflètent que partiellement l'activité croissante de nos organisations coopératives. En plus des services matériels rendus tant aux épargnants qu'aux débiteurs et à la collectivité, nous envisageons les services sociaux et moraux, services qui ne s'expriment pas par des chiffres mais auxquels nous attachons une importance prépondérante dans l'accomplissement de la mission Raiffeisen ; c'est l'intensification de nos efforts pour le développement de la solidarité villageoise en vue d'une pleine vie sociale de nos familles et de la communauté campagnarde.

M. le président annonce encore que la représentation que la Fédération a le privilège de posséder au sein des organes dirigeants de l'Union centrale a subi un changement en cours d'année. Après une période de 7 ans de collaboration très estimée au sein du Conseil de surveillance de l'Union, notre président, M. Dusseiller, a démissionné. Lors du Congrès suisse de Lucerne, en mai 1948, M. Edmond Ramu, vice-président de la Fédération et maire de Dardagny a été appelé à faire partie de ce même Conseil de l'Union. Vivement félicité par le président, M. Ramu remercie et, dans une chaleureuse allocution, fait un véritable acte de foi à l'idéal Raiffeisen. Il caractérise le fondement chrétien de l'œuvre et relève la responsabilité de chacun et de l'Union dans le développement futur du mouvement. Comme représentant romand, il se fera un honneur de remplir consciencieusement son mandat au sein de la famille Raiffeisen suisse.

Le procès-verbal présenté par M. Marius Constantin, secrétaire, reproduit le film précis du travail accompli lors de la dernière assemblée et des idées qui y furent débattues. Etablis par le trésorier, M. Charles Boymond, les comptes du ménage intérieur de la Fédération accusent un solde actif de Fr. 2,698.30. Sur proposition des sections vérificatrices de d'Avusy et de Choulex, leur approbation est acquise à l'unanimité et avec remerciements au Comité de la Fédération. Les Caisses de Corsier et de Ber-

nex effectueront le contrôle des comptes de l'exercice en cours.

Quelques personnalités invitées se sont fait excuser après avoir adressé leurs félicitations et leurs vœux ; ce sont notamment, M. l'abbé Bianchi, M. le président Desbaillets de la Chambre d'agriculture, M. le directeur Maire des Laiteries réunies et M. Berthoud, chef de service au Département de l'agriculture. Par contre, l'assemblée était particulièrement honorée de la présence de M. de Senarclens, conseiller national et conseiller d'Etat à la tête du Département de l'agriculture, de M. Dugerdil, ing. agr.

Adressant ses encouragements aux délégués des Caisses, le représentant de l'Etat, M. de Senarclens, a souligné le rôle particulièrement important des Caisses Raiffeisen dans l'économie cantonale, en faveur surtout du progrès matériel et social de l'agriculture. Si nos Caisses de crédit mutuel sont utiles en temps de prospérité, elles le sont plus encore lorsque la classe agricole se trouve en face de difficultés. Nos populations ne se sont jamais abandonnées au pessimisme. Tout au contraire, elles surmontent les obstacles par la solidarité villageoise. L'entraide dans le domaine de l'argent pratiquée selon l'esprit chrétien des principes Raiffeisen se répercute dans tous les autres secteurs de la vie économique communale et y crée l'esprit de compréhension et de collaboration si nécessaire à la recherche des solutions heureuses aux graves problèmes qui préoccupent actuellement la classe agricole : le nouveau statut des vins, la nouvelle législation agricole fédérale, le droit foncier, la lutte contre la spéculation et pour le désendettement, etc. Une agriculture unie et saine doit mettre sa confiance dans sa force et dans ses propres organisations. Ces fortes paroles font une vive impression sur l'auditoire.

M. Dugerdil, secrétaire-adjoint du Département de l'agriculture, souligne aussi, de son côté, l'importante contribution des Caisses Raiffeisen à la solution des problèmes économiques et sociaux du village.

Puis M. le président se fait un plaisir de saluer tout spécialement la présence de M. Heuberger, directeur de l'Union, et lui donne la parole pour la conférence inscrite à l'ordre du jour : « Les taux et la liquidité de l'argent et la position des Caisses dans ce domaine ».

En sa qualité de chef de notre office de révision, M. Heuberger exprime tout d'abord à l'assemblée les salutations cordiales et les félicitations de l'Union

vail accompli en terre genevoise, depuis 22 ans, par les Caisses Raiffeisen. Si, après avoir été lancées par le pionnier méritant, M. l'abbé Bianchi, les Caisses genevoises ont connu un réjouissant développement tant par leur nombre que par leur vitalité, il faut en rechercher la cause dans l'esprit de dévouement éclairé des dirigeants et tout spécialement de St-Gall. Il donne un aperçu du traitement dans les encouragements des Conseillers d'Etat Desbaillets, Anken et de Senarclens, successivement chefs du Département de l'agriculture et de M. Berthoud, ing. agr., chef du Service de l'agriculture. Nulle part ailleurs comme à Genève, notre mouvement n'a été aussi loyalement et systématiquement favorisé par le Gouvernement. Les amis raiffeisenistes de Genève méritent une reconnaissance toute spéciale pour l'application fidèle et stricte des principes éprouvés des statuts. Sur cette base solide, ils ont accompli une œuvre fructueuse et durable.

Abordant le sujet de son exposé, le conférencier s'étend sur la situation actuelle du marché de l'argent et donne aux dirigeants des Caisses les directives utiles pour la fixation de l'échelle des taux. Il s'attache tout particulièrement au problème capital de la liquidité qui demande une attention vigilante. Les Caisses doivent répondre aux dispositions légales, mais elles doivent en plus être bien conscientes de la portée pratique de la question. Elles doivent, en tout temps, être prêtes à répondre avec aisance aux prestations courantes. Si les dépôts se font rares, il y a tout lieu d'abord de restreindre l'octroi des prêts en se cantonnant aux petits crédits d'exploitation, puis à entreprendre la campagne de propagande nécessaire pour ramener de nouveaux capitaux, en mettant en pratique la devise : « L'argent du village au village ». On n'accordera des crédits hypothécaires que si les grosses disponibilités le permettent. Restant bien dans leur cadre normal d'activité, nos Caisses n'éprouveront certainement aucune difficulté. Ainsi elles garderont le bien le plus précieux, l'indépendance, en marchant sur les traces de la Caisse centrale qui s'enorgueillit de remplir par ses seuls moyens sa mission financière à la tête du mouvement Raiffeisen suisse. Et M. le directeur Heuberger de conclure son exposé fort goûté et applaudi par cette sage maxime : « La fidélité aux petites choses ne manque pas de grandeur ». Soignons donc nos petites Caisses locales, jour après jour, avec la

même ardeur que par le passé.

L'heure étant avancée, il ne fut pas possible de traiter encore les questions administratives prévues. Pourtant, M. Bucheler, reviseur de l'Union, s'est rendu compte qu'il serait utile, voire nécessaire, d'examiner en commun un grand nombre de problèmes pratiques d'administration qui préoccupent journellement nos organes responsables. Le comité de la Fédération reprend sous forme de proposition à l'assemblée ce désir exprimé par l'Union et il est ainsi décidé d'organiser prochainement une séance d'information pour les caissiers et dirigeants. Des reviseurs de l'Union y fonctionneront comme instructeurs et s'attacheront à l'étude des problèmes qu'il importe de résoudre pour rendre toujours plus fécondes l'administration et la gestion des affaires tout en facilitant la tâche des administrateurs et gérants.

La satisfaction exprimée par les participants à cette belle assemblée est le témoignage de la fructueuse besogne accomplie. S'il est bon d'être Raiffeiseniste, il est aussi réconfortant de se rencontrer avec d'autres militants de la même noble cause, avec tous ceux qui se sentent liés par le même esprit à faire œuvre utile au pays.

B.

Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1948

CANTONS	Nombre fin	Ent. des	Sorties	Nombre fin
	1947	1948	1948	1948
Appenzell Rh.-Ext.	3	—	—	3
Appenzell Rh.-Int.	2	—	—	2
Argovie	91	—	—	91
Bâle-Campagne	13	—	—	13
Berne-Oberland	48	1	—	49
Berne-Jura	55	2	—	57
Fribourg-allemand	14	—	—	14
Fribourg-romand	49	—	—	49
Genève	36	—	—	36
Glaris	1	—	—	1
Grisons	52	6	—	58
Lucerne	35	1	—	36
Neuchâtel	26	1	—	27
Nidwald	4	—	—	4
Obwald	4	—	—	4
Saint-Gall	77	—	—	77
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwytz	13	—	—	13
Soleure	66	1	—	67
Tessin	11	3	—	14
Thurgovie	42	1	—	43
Uri	17	—	—	17
Valais-allemand	54	3	—	57
Valais-romand	63	—	—	63
Vaud	59	6	—	65
Zoug	8	—	—	8
Zurich	9	—	—	9
	855	25	—	880

Ces 880 Caisses se répartissent comme suit :
297 en Suisse romande
537 en Suisse alémanique
16 en Suisse italienne
30 en Suisse romanche

L'activité de fondation

PROVENCE (Vaud)

L'idée du crédit rural a le vent en poupe au pays de Vaud et plus particulièrement dans le district de Grandson où 4 Caisses ont été fondées l'an dernier. Repliée sur elle-même, la classe agricole sent le besoin de renforcer son autonomie dans le domaine du crédit et de l'épargne. Puisamment armés dans un esprit de solidarité villageoise, elle sera à même de résoudre les problèmes qui se posent actuellement à elle avec acuité. Indépendante et forte, elle saura faire prévaloir ses droits dans l'organisation de l'économie générale.

C'est ce que viennent de comprendre les agriculteurs de Provence, sous l'habile impulsion de leur chef spirituel, M. le pasteur Hupka. Provence est une agreste commune flanquée à mi-hauteur de la chaîne du Jura à l'extrême limite du canton de Neuchâtel. L'agriculture y est prospère et se ressent déjà de l'économie montagnarde. On y vit heureux en première loge au-dessus du lac. Cependant l'attrait des villes et de la vie facile y exerce son influence comme partout ailleurs. Il faut donc armer le terrien pour le maintenir à sa terre. Il faut lui donner les moyens matériels d'y vivre honorairement.

Dans cette ambiance favorable, le conférencier de l'Union, M. Serex, vice-directeur, eut tôt fait de conquérir son auditoire lors de la séance d'orientation du 13 décembre écoulé. La création d'une Caisse Raiffeisen y fut décidée d'enthousiasme avec charge au comité provisoire de prendre les dispositions utiles pour mettre l'œuvre sur pied dès après les fêtes de fin d'année.

C'est ce qui fut fait, en séance de constitution, le 20 janvier, avec la collaboration du délégué de l'Union, M. Froidevaux, reviseur. La mise en activité de l'œuvre est ainsi légalement réalisée.

Des personnalités dévouées à la chose publique ont été placées au gouvernail pour assurer la bonne marche de l'institution. Le Comité de direction est dirigé par M. Albert Gaille tandis que M. le pasteur Hupka, qui voit son initiative couronnée de succès, assumera la direction de l'organe de contrôle. La gérance de la Caisse a été confiée au sympathique M. Fernand Favre.

Et maintenant en avant, amis de Provence ! Serrez bien les rangs autour de votre établissement d'entraide. Ses succès répondront à votre collaboration, à votre dévouement.

Fx.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

JUSSY (Genève)

Il est toujours intéressant de consulter les comptes annuels d'une Caisse Raiffeisen, qui indiquent d'une manière précise le rendement annuel de l'agriculture communale. Tel un baromètre variant aux conditions atmosphériques, la petite banque locale accuse les hausses ou les baisses des bonnes et des mauvaises années. Aussi cette fois le coup est sensible dans nos comptes et rappelle l'été de triste mémoire qui a provoqué la verse des céréales et l'inexistence presque totale du pétillant jusserand.

Le nombre des membres est en forte augmentation résultant d'une campagne de propagande ; 5 démissions pour départ de la commune et 16 admissions, portant le total de nos sociétaires à 96.

Nous notons cependant avec plaisir que les dépôts confiés ont augmenté de

Fr. 5,000 et c'est l'émission de nouvelles obligations qui a empêché la baisse de ce poste. Les livrets d'épargne ont encore augmenté et passent de 190 à 224. Le caissier a envoyé 10 livrets pour nouveaux-nés.

Le total du bilan baisse de Fr. 449,500 à Fr. 447,900.

Le travail des comptes courants est toujours important, mettant l'institution en relation étroite avec toutes les sociétés locales, les domaines agricoles, les artisans, les commerçants, la Paroisse et la Commune.

Il a été accordé 7 nouveaux prêts à terme et une ouverture de crédit en compte courant.

Le caissier a effectué 1174 opérations contre 1204 en 1947, représentant un roulement général de Fr. 1,256,457 contre Fr. 2,125,000 l'an dernier.

Après avoir payé impôts et frais d'administration, le bénéfice a été d'un millier de francs plus faible qu'en 1947 du fait de l'achat de nouveaux livres comptables et de la facture du Registre du commerce concernant la revision des statuts. Les réserves atteignent presque les Fr. 13,000. Les parts sociales toucheront du 5 % d'intérêt et les membres sont tous abonnés gratuitement au « Messenger Raiffeisen ».

Pour la première fois, il a été distribué aux promotions de nos écoles des prix Raiffeisen venant récompenser les élèves les plus méritants de chacun des 7 degrés primaires.

Après ces dix années de travail et de satisfaction aussi, notre commune ne pourrait plus se passer de sa petite banque locale. Qu'elle vive et poursuive sa magnifique tâche d'entraide sociale.

RIDDÉS (Valais)

Le 18 janvier on ensevelissait à Riddes, Monsieur Denis Pitteloud, instituteur.

Membre fondateur de notre Caisse Raiffeisen, il en fut le premier président. Dire l'activité débordante qu'il a déployée durant sa vie c'est rappeler les améliorations de l'Alpage des Etalons, la fondation de la Laiterie Modèle, le dessèchement de la Plaine, etc.

Tant qu'on parlera de la Caisse Raiffeisen, de la Plaine, de la Laiterie, des Etablons à Riddes, son nom sera évoqué ; il restera dans ces œuvres comme s'il était gravé sur pierre.

Depuis quelques années, la maladie l'avait fait se retirer du monde. Si cet isolement l'avait fait souffrir, il ne l'avait néanmoins jamais laissé voir ou deviner.

Dieu le rappelle à lui, subitement, à l'âge de 53 ans. A son épouse et à ses nombreux enfants, nous présentons nos sympathies émues et spécialement à son aîné, membre de notre Caisse.

Pour terminer nous voudrions répéter le chant d'adieu que la Chorale exécuta sur la tombe de celui qui fut son ancien directeur :

Dieu Puissant à qui succombe,

Du Ciel ouvre le séjour.

Que notre ami Denis Pitteloud dans Ses Palais goûte Sa Sainte paix ! René.

Fédération vaudoise

Les Caisses vaudoises qui ont dans leurs organes dirigeants (comités, caissier) des membres qui ont terminé depuis la dernière assemblée des délégués leurs 25 ans de fonctions sont invités à les annoncer pour le 10 mars au plus tard au président de la Fédération M. F. Maillard à Corsier.

Communications du Bureau de l'Union**Remise des comptes annuels à l'Union**

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan 1948 doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard

A cette occasion l'Union examine si les comptes sont techniquement bien

dressés, et elle prend toutes les données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours, *toujours dans l'ordre de leur arrivée*. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler 880 comptes en un mois et demi à peine —

nous prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes 2 ou 3 jours seulement avant l'assemblée générale en réclamant le renvoi par retour du courrier.

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priées d'en informer *à temps* le Bureau de l'Union.

Union suisse des Caisses de crédit mutuel

(Système Raiffeisen)

Actif

Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1948

Passif

	Fr.		Fr.
Caisse		Engagements en banque à vue	698,676.93
a) Espèces	3,107,259.80	Autres engagements en banque	1,000,000.—
b) Virements B.N.S.	6,229,334.70	Avoirs des Caisses affiliées	
c) Chèques postaux	1,335,779.26	a) à vue	27,407,675.40
Coupons	44,350.65	b) à terme	119,732,700.—
Avoirs en banque à vue	461,020.84	Créanciers à vue	5,614,918.24
Autres avoirs en banques	3,300,000.—	Créanciers à terme	3,525,677.30
Crédits aux Caisses affiliées	26,571,787.15	Caisse d'épargne	7,930,908.55
Portefeuille des effets	1,031,342.22	Comptes de dépôts	1,777,178.20
Comptes courants débiteurs sans garantie spéciale (Fédérations de coopératives agricoles)	835,973.—	Obligations	6,219,000.—
Comptes courants débiteurs gagés (dont Fr. 2,206,040.30 garantis par hyp.)	3,329,335.40	Emprunts auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage	500,000.—
Avances et prêts à terme gagés (dont Fr. 1,548,173.60 avec garantie hyp.)	2,403,368.85	Chèques et dispositions à court terme	8,000.—
Avances en comptes courants et prêts aux corporations de droit public	6,699,250.70	Autres postes du passif	
Placements hypothécaires	63,262,936.83	a) Coupons d'obligations	35,373.15
Fonds publics et titres	65,401,237.60	b) Int. parts sociales	284,000.—
Immeubles (Bâtiment de l'Union, estimation fiscale Fr. 332,400.—)	90,000.—	c) Intérêts courus, etc.	36,713.55
Autres postes de l'actif		Fonds propres	
a) Mobilier	1.—	a) Parts sociales versées*)	7,200,000.—
b) Intérêts courus	1,092,188.—	b) Réserves	3,200,000.—
	185,195,166.—	c) Pertes et profits	24,344.68
			185,195,166.—

*) avec Fr. 7,200,000.— obligation d'effectuer des versements complémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital total de garantie s'élève à Fr. 17,600,000.—.

Propositions concernant la

Répartition du bénéfice disponible

Intérêts aux parts sociales : 4 % de Fr. 7,100,000.— *)	Fr. 284,000.—
Versement au fonds de réserve	Fr. 300,000.—
Report à compte nouveau	Fr. 24,344.68
	Fr. 608,344.68

*) Les autres Fr. 100,000.— qui figurent au bilan n'ont été libérées que le 31 décembre 1948 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

SALVADANAÏ, praticità e necessità

Di tanto in tanto, specie all'occasione delle revisioni o delle assemblee, si chiede se l'Unione Centrale non mette a disposizione delle proprie affiliate i noti salvadanaï.

Qualche dirigente non riesce che a malapena a persuadersi perchè mai non si faccia maggior impiego di simili mezzi di raccolta del minuto risparmio. Il motivo è però semplice.

Una banca centralizzata — lontana dalla campagna — risente la necessità di sviluppare nel limite del possibile l'impiego del salvadanaïo, dato che parte dei propri clienti si reca in città solo raramente.

Per simili casi l'impiego del salvadanaïo è raccomandabile, poichè, se i capitali non fossero accantonati in questo modo, finirebbero per trovare altro impiego, le occasioni e le necessità di spenderli non essendo... poche!

Per contro presso la Cassa rurale, sistema Raiffeisen, questo pericolo scompare. La «banca del villaggio» è sempre a disposizione della popolazione locale. Il cassiere riceve depositi a risparmio — a partire da un franco — in qualsiasi momento; alla sera, al sabato pomeriggio e magari anche alla domenica.

Colui che ha l'intenzione di risparmiare o di accantonare i propri capitali ha la possibilità di farlo in giornata.

Il depositante trae parecchi vantaggi da questo stato di cose.

Dapprima non corre il rischio di perdere il salvadanaïo ed i capitali ivi depositati (fuoco, furto, ecc.); secondariamente i capitali nel salvadanaïo non fruttano alcun interesse.

Generalmente, quando si parla di interesse si sorride e si sente dire: oh, quanto ci vien bonificato e irrisorio, non val nemmeno più la pena di risparmiare!!

Il fatto che la rendita dei capitali non fu negli ultimi anni particolarmente elevata, non deve condurre al disprezzo di quanto vien attualmente bonificato, anche se modesto.

Esaminiamo il problema alla luce di un esempio; una famiglia con tre bambini; ogni persona raggruzzola annualmente un importo di circa 100.— franchi. Il salvadanaïo vien vuotato solo a fine anno.

Al tasso del 2 ½% si ha una perdita d'interesse — pro persona — di Fr. 2,50, vale a dire complessivamente di Fr. 12,50.

Capita poi sovente che i genitori dimenticano di presentare i salvadanaï alla banca per vuotarli.

I capitali rimangono allora infruttuosi per due o tre anni.

Avremmo quindi una perdita d'interesse di 30—50 franchi durante il breve spazio di 2—3 anni.

Vi par poco?

Non val quindi la pena di recarsi una volta di più dal cassiere della Cassa rurale e consegnargli magari anche quell'unico cinque franchi che si ha a disposizione?

E per tale operazione non occorre mettersi in vestiti di festa, non si perde prezioso tempo tolto al lavoro, non si spende per biglietto postale o ferroviario!

Una nuova Cassa nel Grigioni italiano

L'idea raiffeisenista continua a guadagnare simpatizzanti anche nelle regioni del Grigioni italiano.

Dopo l'esempio di San Carlo, presso Poschiavo, la cui Cassa rurale durante soli tre anni di attività ha saputo riunire circa 400,000 franchi di depositi, 200 depositanti e 130 soci, anche Prada — nello stesso circondario di Poschiavo — ha realizzato la fondazione di una propria istituzione locale. Il Grigioni Italiano ha quindi dato il segnale di partenza all'attività di fondazione 1949.

Promotore di quest'opera sociale fu il curato don Rocco Rampa, attivamente appoggiato dal signor Guido Cramer, deputato al Gran Consiglio, maestro di San Carlo.

La nuova Cassa rurale di Prada venne fondata il 9 gennaio u.s. col concorso di 27 soci fondatori.

Il sig. direttore Heuberger, dell'amministrazione centrale, presentò gli statuti normali delle Casse rurali, i quali dopo attiva e proficua discussione, furono accettati.

Il signor Luigi Tuena venne eletto cassiere, mentre la presidenza venne affidata al signor Costa Paolo.

Comunicato dell'Unione

Rammentiamo ai signori cassieri che i conti annuali dovranno essere inviati all'Unione Centrale entro il marzo p.v.

Coraggio dunque; evitate qualsiasi ulteriore perdita di tempo!

Notizie brevi

* Il signor **Alfredo Rubattel**, membro del consiglio di amministrazione dell'Unione Svizzera delle Casse rurali è deceduto il 13 dicembre 1948. Il cinquantatreenne — originario di Villarzell (Vaud) — fu membro intelligente ed attivo della Cassa rurale locale, di cui ne dirigeva le sorti quale presidente del comitato di direzione.

Dal 1940 era vice-presidente della federazione vodese delle Casse rurali e nel 1944 l'assemblea generale dei delegati lo nominava membro del consiglio di amministrazione dell'Unione Centrale.

* **Gli organi direttivi dell'Unione.** — Durante i giorni 24-25 gennaio u.s. il consiglio di amministrazione e quello di sorveglianza dell'Unione Centrale si sono riuniti in seduta collegiale a Berna.

Alla lista delle trattande figurava — fra altro —

esame dei conti annuali dell'Unione preparativi per il congresso, che quest'anno avrà luogo ad Interlaken.

* **I conti annuali** dell'Unione Centrale, chiusi al 31 dicembre 1948, presentano una somma di bilancio di 185,195,166.— franchi, mentre il movimento generale ha raggiunto Fr. 1,042,107,070.66.

Il capitale sociale versato ammonta a Fr. 7,200,000.—.

Il conto perdite e profitti chiude con un beneficio netto di Fr. 608,344.68 il quale sarà ripartito come segue:

Fr. 284.000.— interesse sulle quote sociali — 4% —
» 300,000.— al fondo di riserva
» 24,344.68 riportati a nuovo.

* **Attività di fondazione.** — Durante il mese di gennaio vennero alla luce due nuove Casse rurali e precisamente:

Prada, nel cantone dei Grigioni, e
Provence, nel cantone di Vaud.

* **Dalla Svizzera Romanda.** — Ultimamente a F. i membri di una di quelle famose società di risparmio dei ristoranti s'erano riuniti per effettuare il prelevamento dei propri capitali depositati nel corso dell'anno.

Mentre si attendeva il cassiere, ognuno espose — alla buona — i propri progetti circa l'impiego dei capitali che fra poco sarebbero stati consegnati.

L'ora prevista però passò, senza che l'oste-cassiere si presentasse.

Dopo vane attese lo si cercò al suo domicilio, dove però non era... reperibile!!

La reale situazione non era difficile da capire. Il cassiere se n'era andato con i 9,000.— franchi depositati dai... fedeli risparmiatori.

La polizia ha potuto ritrovare l'«amministratore»; ciò consola evidentemente solo parzialmente i depositanti.

La morale?...!!

Prestito consolidato redimibile 3 ½—4%. — Il dipartimento delle finanze avvisa i possessori delle obbligazioni del prestito consolidato redimibile — Cantone Ticino — 3 ½ e 4% che si possono ritirare i nuovi fogli cedole (30 giugno 1949 — 31 dicembre 1968) contro consegna dei talloni disposti in ordine numerico e corredati di una distinta. Chi desidera avere una ricevuta dei talloni deve presentare la distinta in duplo.